

PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
1ère modification simplifiée

Approbation

Vu pour être annexé
à la délibération du
16 septembre 2024



- Limite de zone
- Ua** Zone urbaine - habitat central des villages
- 1AU** Zone à urbanisation contrôlée et résidentielle
- A** Zone agricole
- Ac** Zone agricole : zone de carrières
- Anc** Zone agricole : zone carrières interdites
- As** Zone agricole : installations de stockage de déchets inertes
- N** Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- Ne** Zone naturelle - équipement
- Nj** Zone urbaine - jardins
- Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Espaces boisés classés
- Périmètre de protection des monuments historiques
- br** Empreintes de bruits relatives aux infrastructures de transport terrestre (RN 154 - 100m)
- Projet infrastructure routière : RN 154
- Bâtiment identifié au titre de l'article L151.19 du Code de l'urbanisme
- Site d'exploitation agricole
- Vue à conserver (OAP)
- Élément patrimonial d'intérêt

